



COLLEGE HENRI CORBET
74430 ST JEAN D'AULPS

CHARTRE INTERNET ET INFORMATIQUE

Nom _____

Prénom _____

Niveau 6^e 5^e 4^e 3^e

11 – 1.1 (Libertés et droits fondamentaux)

1. Au collège, chaque élève peut avoir accès à Internet. Pour les élèves mineurs, cet accès n'est autorisé qu'en présence d'un adulte dûment habilité. L'utilisation d'Internet doit être réservée exclusivement à la recherche d'informations et à la correspondance à buts pédagogiques.
2. Dans l'enceinte du collège, l'utilisation des services de messagerie sera exclusivement réservée à des activités pédagogiques. Les enseignants pourront consulter sur les écrans les messages écrits en classe par les élèves, éventuellement les imprimer dans une perspective pédagogique mais en aucun cas ils ne consulteront le contenu de la boîte, dans le respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille.
3. Dans les messageries, services de dialogues (chat, news...) groupes de discussion, chacun s'engage à ne pas recevoir ou diffuser des informations contraires aux valeurs sociales et morales, ou portant atteinte au respect de la personne humaine. Chacun s'engage par ailleurs à utiliser un langage correct et décent pour communiquer sur Internet.
4. Chacun peut être créateur de pages sur Internet dans un cadre pédagogique et a le droit fondamental de propriété intellectuelle concernant ses créations. Les pages créées par des élèves et placées sur le site du collège sont propriété du collège.
5. Chaque élève a le droit au respect et à la sûreté de sa personne. Pour la diffusion de photos ou autres informations à caractère confidentiel sur le réseau Internet, l'autorisation signée de l'élève et de ses responsables légaux est nécessaire.

11 – 1.2 (Autonomie et responsabilités)

1. Chacun doit exercer un esprit critique concernant les informations obtenues sur Internet et leur authenticité. Consulter un site, c'est le cautionner, lui donner vie. Ainsi, seul l'arrêt de la consultation permet de marquer son opposition face au contenu de certains sites.
2. Chacun s'engage à ne pas consulter, stocker, diffuser ou créer des documents contraires aux principes du service public de l'Education Nationale ou portant atteinte aux libertés individuelles et au respect de la vie privée. Sont considérés comme illicites, notamment, les sites pédophiles, pornographiques, néo-nazis, racistes ou portant atteinte à la vie privée.
3. Chacun s'engage à ne pas diffuser des informations appartenant à autrui sans son autorisation écrite. Lors de la création de documents ou de pages web, chacun doit impérativement citer ses sources et obtenir l'autorisation écrite des auteurs pour reproduire des textes ou insérer des images non libres de droit ou pour créer des liens vers d'autres sites.
4. Chacun s'engage à respecter le matériel informatique mis à sa disposition et à ne jamais modifier ou effacer le travail d'autrui, ni sauvegarder ou télécharger des fichiers sans autorisation.
5. Chacun s'engage à ne pas utiliser Internet à des fins pécuniaires.
6. Chacun s'engage à ne pas utiliser le nom et l'adresse du collège à des fins illégales.

Par la signature de cette charte, l'élève et ses parents signifient la connaissance de leurs droits et s'engagent à accepter leurs responsabilités dans l'utilisation d'Internet et des outils informatiques.

Vu et pris connaissance le _____

Nom – Prénom et signature du responsable de l'élève

Signature de l'élève,